

DOSSIERS D'INSCRIPTION 2023

PERISCOLAIRE ORLIENAS ET CENTRE DE LOISIRS

Chers parents,

La fin d'année civile arrivant, les dossiers d'inscription au périscolaire et à la restauration scolaire vont devoir être renouvelés, ainsi que vos réservations pour la période de janvier à juillet 2023.

Les dossiers d'inscription EPM et restaurant scolaire sont communs. Ce dossier d'inscription sera valable sur une année civile. Ainsi, vous n'aurez pas à remplir de dossier d'inscription en fin d'année scolaire pour la rentrée de septembre 2023.

Les dossiers sont disponibles à partir du **07 novembre** en mairie d'Orlienas, et téléchargeable sur le site de la commune d'Orlienas (www.orlienas.fr), ainsi que sur le site d'Enfance en Pays Mornantais (www.spl-epm.fr) et sur le portail famille.

Les dossiers seront à retourner **le plus rapidement possible**, par mail à l'adresse suivante : inscription.alsh.epm@gmail.com ou à déposer dans la boîte aux lettres d'Enfance en Pays Mornantais.

Nous attirons votre attention sur le fait que le dossier rendu complet vous permettra l'accès au portail famille pour la rentrée de janvier 2023.

Une fois les dossiers complets reçus et traités, les droits portail famille s'ouvriront :

- **Le lundi 12 décembre à 14h00 pour le centre de loisirs des mercredis**
- **Le mercredi 14 décembre à 12h00 pour le périscolaire (matin, midi et soir)**

Nous vous en souhaitons bonne réception et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Liste des documents à fournir :

-Dossier 2023 ALSH périscolaire et accueil de loisirs, dûment rempli et signé.

- Copies du carnet de vaccination.

- Mandat de prélèvement SPL EPM + RIB, il n'est pas nécessaire pour les familles ayant déjà rempli ce document l'année dernière.